

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

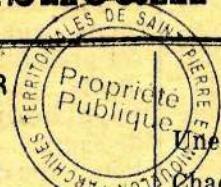
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Au Conseil Municipal

Lundi, après midi, continuation de la session du conseil municipal pour le vote du budget.

Par suite des troubles qui ont eu lieu à la séance précédente, le maire préside ceint de son écharpe. Une fois la séance déclarée ouverte, le président rappelle que les assistants doivent pas défférence pour les représentants du suffrage universel y assister découverts. Ainsi rappelé à l'ordre, le sieur Elie Girardin se découvre et s'excuse en disant qu'il ne l'a pas fait par malice!

Avant d'entrer dans la discussion du budget, M. le maire donne lecture de la plainte qu'il a adressée à M. le procureur de la République contre les perturbateurs de la séance précédente.

La formule en est adoptée à l'unanimité moins M. Poirier, qui, étant absent, déclare s'abstenir.

Puis au milieu d'un silence parfait on passe à la continuation de la discussion du budget de 1905.

M. le maire fait ressortir que la principale ressource municipale, l'octroi de mer, est tombée de 50,000 francs en 1903, à 33,000 francs en 1904 et qu'il propose de l'arrêter à 22,000 francs pour les prévisions de 1905.

Par économie, M. Paturel propose de mettre le service de l'enlèvement des boues et immondices en adjudication et de vendre les chevaux et les voitures.

Cette réduction de dépenses est combattue par M. le Maire et par M. Gloanec comme devant être plutôt onéreuse pour la commune. Certes dans la situation obérée où se trouve la municipalité, cette suppression d'un service très dispendieux aurait du être faite. Mais à l'entrée de l'hiver, le moment semble mal choisi pour tirer parti de ce matériel et des chevaux dont la nourriture a été achetée. C'est au mois de mai que le conseil aurait dû supprimer cette dépense, qui n'a jamais été aussi lourde même au temps où les ressources de la municipalité étaient très florissantes.

L'indemnité de 1,200 francs accordée au pharmacien de l'hôpital pour vérification de la salubrité des viandes est supprimée en principe, elle est réduite à la somme que produira l'estampillage des viandes suivant l'ancien tarif et jusqu'à concurrence de 1000 francs.

Une longue discussion s'engage au sujet de l'imposition des quatre doubles décimes

sur l'impôt foncier affectée au remboursement de l'emprunt municipal de 1900. Cette imposition produisant irrégulièrement une recette supérieure à l'annuité de remboursement, M. Paturel demande à ce que l'on diminue les doubles décimes dans la proportion voulue pour rentrer dans la légalité.

Il est répondu à ce conseiller, sans contester son argumentation, que la commune se trouve dans une situation trop obérée pour renoncer d'elle-même à une recette effectuée déjà depuis quatre ans.

Au sujet de la subvention à faire au bureau de bienfaisance, M. le Maire déclare qu'il se voit à regret dans l'obligation de la ramener de 10,000 à 8000 francs. Aussitôt il s'empresse d'ajouter que les malheureux par le fait ne perdront rien à cette diminution qui sera largement compensée par le fonctionnement du fourneau économique confié, sur sa demande, à l'administration du bureau de bienfaisance. Pour y faire face, M. le Maire s'est adressé à la charité publique en faisant des quêtes et il a la certitude que ce service pourra fonctionner pendant quatre mois, de façon à supprimer les abus qui ont été constatés précédemment. Il espère y parvenir par la décision prise de ne délivrer les portions de bouillon, de viande et de légumes qu'au moyen de bens qui seront offerts ou vendus par des personnes charitables.

M. le Maire fait part également qu'il a obtenu du Conseil d'administration de demander à la métropole un secours de 20,000 francs pour venir au secours de la situation malheureuse de la population.

Fin de séance, sur la proposition de M. Thélot, le Conseil municipal vote des félicitations à M. le Maire pour l'initiative par lui prise de faire des quêtes destinées au fonctionnement du fourneau économique.

JOURNALISTES D'HIER

Avec Paul de Cassagnac, qui vient de mourir si soudainement, disparaît une race de journalistes dont les mœurs du XX^e siècle ne nous offriront vraisemblablement plus aucun exemplaire. Fidèle aux leçons paternelles, le directeur de l'Autorité était, avant tout (et c'est ce qui constitue l'unité de sa vie) l'homme d'un journal, d'une doctrine, d'une tradition.

Ceux mêmes qui ont été les plus violemment hostiles à sa politique doivent lui rendre et lui rendre effectivement aujourd'hui ce témoignage qu'il ne dévia jamais de la ligne de conduite que, sans le vouloir peut-être, son illustre père lui avait tracée. Voilà un trait assez rare de piété filiale, ou, si l'on préfère, d'acceptation spontanée d'un legs d'idées et de sentiments transmis comme le plus précieux des héritages. Si j'ajoute à cela que, depuis tantôt trente-cinq ans. Paul de Cassagnac était en France le défenseur élégant d'une grande cause vaincue, qu'après avoir connu dans sa prime jeunesse les sourires de la fortune politique il a vu sombrer de catastrophes en catastrophes ses espérances les plus légitimes, et que malgré tout, jusqu'à sa dernière heure, il n'a cessé de rester, infatigable, sur la brèche, luttant sans merci pour des principes dont il savait qu'ils ne triompheraient pas, toujours ardent à la bataille, fougueux dans l'attaque, violent dans la mêlée, — j'aurai achevé de peindre la physionomie morale de ce journaliste intrépide et bouillonnant, irascible et chevaleresque à la fois, d'une trempe vraiment singulière.

A dessein je n'insiste pas sur ses défauts qui, d'ailleurs, sautent aux yeux de tout le monde et qui n'ont pas besoin d'être mis en évidence, surtout en ce moment. Le meilleur hommage que puissent lui décerner ses adversaires politiques, c'est de rechercher, comme je vais essayer de le faire brièvement dans ses antécédents de famille et dans les exemples paternels, les mobiles, les causes directrices de son action.

Un grand écrivain normand, qui fut l'ami intime et parfois le confident du père de Paul de Cassagnac, Barbey d'Aurevilly, a merveilleusement montré comment son « cher Granier », ainsi qu'il l'appelait, avait pu, sans félonie, en toute sincérité de conscience, défendre tour à tour la Monarchie de Juillet et le Second Empire.

« Granier de Cassagnac. — dit-il, — c'était un autoritaire et un monarchiste, — C'était un autoritaire par amour de

« l'ordre absolument nécessaire aux sociétés humaines, et c'était un monarchiste qui n'ignorait pas que les dynasties ne représentent pas seulement « leurs augustes personnes, mais la propriété héréditaire du pouvoir. Cela « seul expliquerait toute sa vie. Si, « plus tard, nous l'avons vu devenir le féal de la dynastie napoléonniennes, c'est qu'il connaissait ce temps révolutionnaire et maudit pendant lequel il avait vécu toujours sur la brèche. C'est que la dynastie napoléonniennes lui semblait la dernière monarchie possible et qu'après elle il n'en voyait plus ! »

Ainsi, au dire de Barbey d'Aurevilly, un fier journaliste encore, celui-là, et qui fut toujours fidèle aux principes plutôt qu'aux personnes si haut placées fussent-elles, l'unité foncière, profonde, de l'existence de Cassagnac père vient de son dévouement à l'idée supérieure d'autorité, inséparable de l'idée même du Pouvoir.

Et Barbey d'Aurevilly ajoutait: « Il éoit de cette espèce d'hommes dont Napoléon disait qu'ils sont carrés de sommet comme de base et dont le poids seul, dans la lutte, doit tout emporter! Il le savait: il en avait la sécurité profonde; et cela lui donnait cette tranquille assurance de l'homme sur de lui qui se moulait jusque dans l'aplomb de sa démarche quand, sa canne sur sa large épaule comme un fusil, le chapeau un peu en arrière sur l'oreille et sur ses cheveux gris coupés en brosse, il passait au boulevard, allant à son journal, avec ce sourire sur les lèvres que lord Byron disait garder pour ses ennemis. Monarchiste par-dessus toutes les dynasties, il resta dans sa cause, et dans la bataille éternelle pour sa cause, comme ces drapéaux que les Gaulois appelaient fièrement: les immobiles! »

Paul de Cassagnac, de même que son père, aimait à se nommer un immobile. Et certes il avait des droits à ce titre, quoiqu'il ne soit pas demeuré perpétuellement fidèle à la cause napoléonniennes. Il placait les intérêts de la Monarchie, de l'Autorité, du Pouvoir stable et ferme, représenté par un Empereur, un Dictateur ou un Roi, au-dessus des intérêts de telle ou telle personne impériale, dictatoriale ou royale. Des gens de parti-pris lui en ont fait un grief bien à tort et, le traitant de n'imporquéiste, l'ont faussement accusé de changer son fusil d'épaule, suivant les circonstances. Bien n'est plus injuste que cette accusation-là, et tous les Républicains, dont nous sommes, à quelque nuance de l'opinion démocratique qu'ils appartiennent, doivent avoir à cœur d'en montrer l'inanité. Dans la bataille politique, comme sur les autres champs de combat, les personnes ne comptent pas, les principes sont tout.

•

C'est encore à Barbey d'Aurevilly que

j'emprunterai la conclusion de cette rapide esquisse. Au lendemain du coup d'état du 2 décembre 1851, l'auteur de « l'Ensorcelée » écrivait: « Pour moi, il y a quelque chose de bien supérieur aux races royales elles-mêmes, c'est l'Autorité. » Ainsi formulait-il la doctrine politique que les Cassagnac, père et fils, et tant d'autres appliquèrent brillamment dans la suite. Du moment qu'elle est pratiquée par des esprits loyaux et droits, on n'a rien à en redouter. Et les Républicains eux-mêmes feraient preuve de sagesse en s'en inspirant, car c'est à leurs yeux surtout que les personnes doivent s'effacer devant les principes.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

MANIFESTATION

Malgré que nous subissions un temps réfrigérant, il ne s'ensuit pas moins que nous assistons à des manifestations de tous genres, où l'imagination se donne libre cours. Nous avons dit un mot de celle qui s'est produite dans l'intention de troubler et de déconsidérer le Conseil municipal.

Ces sortes d'extravagances tournent toujours à la confusion de leurs auteurs qui n'en présentent jamais assez les conséquences fâcheuses.

En tous cas, ce ne sont pas là des mœurs politiques bien raffinées et bien enviables, de se borner à comploter de faire du chahut. Qu'est-ce que cela prouve? Que l'on est contraire à l'ordre de choses établi, il est trop tard de le manifester pour obtenir un résultat d'influence et de changement.

M. Élie Girardin, en sa qualité de vice-président de la société des marins subissant une direction religieuse, était-il bien en situation de traiter nos conseillers municipaux de voleurs de sièges? Pour nous servir de la même expression, disons que M. Girardin a volé la réputation d'homme paisible que tout le monde lui attribuait. Quant à venir mettre en évidence que l'attitude du conseil municipal a pu froisser ses sentiments religieux, nous ne ferons pas état de cette excuse de M. Girardin, qui peut faire étalage de tous les sentiments religieux qu'il voudra sans que nous en soyons bien convaincus par les démonstrations de ses fredaines politiques.

M. Haran nous a semblé aussi mal inspiré de compléter les idées de son compère en criant comme un sourd: a bas le conseil municipal! M. Haran, qui a l'oreille dure, n'avait pas eu le temps d'être choqué par le langage fort convenable employé par M. Bénâtre dans son rapport.

Le lendemain de cette espèce de ma-

nifestation, les mêmes meneurs se réunissaient au café du Midi, (dont la sale avait été retenue par M. Jacques Légaré), sous le prétexte de faire une réunion publique, à la vérité pour essayer de manifester en ville et de faire croire (à qui?) qu'il y avait un revirement d'opinion favorable à tout ce tapage.

Cette réunion (dite publique) s'est organisée aussi irrégulièrement que possible, sans déclaration préalable et sans formation de bureau. MM. Norgeot et Sicard en ont fait les frais; le premier en lisant un article de la Dépêche coloniale qu'il lui aurait été difficile d'analyser pour savoir de quel conseil municipal il était question; le deuxième, M. Sicard, en donnant lecture d'un pathos quelconque préparé en toute hâte pour la circonstance.

En tout cas, M. Sicard avait certes un avantage sur son confrère conférencier, c'est qu'il sort de la lumière électrique et qu'il était en mesure de faire un peu de lumière sur cette malheureuse opération, qu'il lui avait été promis de lui être confiée en exploitation ou à bail.

Au sortir du Midi, les meneurs ont entraîné cette assistance ainsi préparée crier sous les fenêtres de la direction de l'intérieur: vive l'inspecteur! vive Monseigneur! a bas le maire! a bas le conseil municipal! Ce sont là des cris qui quoique isolés sont séditieux.

Dire que M. Arnaud ait été touché ou même honoré de ces voiciférations plus ou moins discordantes, notre rôle ne va pas jusqu'à; mais ce que nous pouvons faire remarquer à M. l'inspecteur, c'est cette métamorphose de cléricaux dénoncés au ministère comme d'infâmes cafards et qui ici sont conspués à cause de leurs convictions anti-cléricales bien prononcées.

M. le ministre aura-t-il coupé dans le pont grossier de la gente légassière? Sa perspicacité d'homme politique habitué à voir se débattre des intérêts souvent inavouables, nous donne la certitude que M. Doumergue aura éventé cette ruse d'un curé dénonçant et faisant dénoncer des prétdendus cléricaux pour avoir plus vite raison de leur programme anti-clérical.

D'autre part, M. l'inspecteur aurait certes été complètement édifié, s'il avait pu savoir dans quel milieu on a bu le champagne pour se réjouir de lui avoir manigancé cette pâle manifestation, dans laquelle on a fait tenir le grand rôle aux femmes comme plus susceptibles de s'émouvoir sous l'impulsion religieuse. Que les gens sensés se tiennent à l'écart, qu'ils soient convaincus que les troubles de la rue sont le fait des impuissants, de ceux qui ne peuvent rien par leurs propres moyens, que d'essayer d'intimider les gens paisibles qui ne veulent que le calme et la tranquillité avec au moins la liberté de vivre de leurs pensées, et de l'espoir de leur réalisation dans l'intérêt général au grand dam de petits intérêts privés et mesquins.

PORTRAITS ADMINISTRATIFS

De la première administration de la colonie, il ne reste, pour ainsi dire, pas de détails et fort peu de souvenirs, en dehors de ceux que nous a légués le bulletin des actes administratifs.

A cette époque lointaine, la colonie entière ne comportait que quelques centaines d'habitants comme population.

Ces pauvres habitants furent transportés pour reprendre possession de la colonie par les navires de guerre la Caravane et la Salamandre; ils trouvèrent notre malheureux rocher complètement dépourvu de maisons d'habitation. Il fallut donc que ces premiers habitants s'abritent pendant quelque temps sous des tentes de campement, en attendant que l'administration leur procure les matériaux propres à ces sortes de construction.

Comme continuation de la traversée, la ration alimentaire était distribuée à ces malheureux déportés de la Mère-Patrie. De ce secours temporaire accordé à nos ancêtres vient cette prétention des vieux du pays, qui a subsisté longtemps, d'avoir droit comme déportés à la moindre ration du gouvernement, lequel se constituait alors, par l'exigence des circonstances et de la colonisation, en un véritable bureau de bienfaisance ayant des distributeurs de vivres.

Pour parvenir à cette première colonisation, le gouvernement de Louis XVIII avait en quelque sorte forcé plusieurs titulaires de corps de métiers, tels que boulanger, forgerons et charpentiers, à faire partie du premier convoi destiné à la reprise de possession de la colonie. C'est à ces moyens fort rudimentaires que l'on doit les premières constructions d'habitations basses, posées sur le sol ayant les serres entourées extérieurement de gazon pour se protéger contre le froid et l'envahissement des eaux pluviales.

Pour administrer une bourgade d'assez peu d'importance, l'administration se composait de quelques fonctionnaires représentant surtout le pouvoir central, qui se faisait obligatoirement le pourvoyeur de ceux de nos ancêtres qui furent déportés pour former le noyau de cette colonie.

Quand beaucoup plus tard l'agglomération de maisons s'est développée au point de simuler le tracé informe de quelques rues, l'administration de cette époque a tenu à payer un témoignage de reconnaissance et de souvenir à ces modestes et premiers administrateurs, en donnant leurs noms aux premières ébauches de rues à Saint-Pierre.

Dans cet ordre d'idées, nous circulons tous les jours dans des rues qui portent les noms de l'Espérance, Bourilhon, Fayolle, Brue, Mamynneau, Desrousseau, Delécluze et Gervais. Autant de noms qui nous rappellent l'homme qui s'est personnifié en tant qu'administrateur de la colonie.

Le premier gouverneur de cette colonie fut le baron de l'Espérance, qui était un capitaine d'infanterie au temps de l'ancien régime, où il n'y avait que les nobles à pouvoir devenir officiers.

Bourilhon, commissaire de marine, a été le premier administrateur chargé d'organiser la reprise de possession de 1816.

Fayolle était un capitaine de frégate ayant servi la royauté et l'empire puis qu'il était décoré de l'ordre de St-Louis et de la légion d'honneur. C'est aussi le premier administrateur duquel il émane trois arrêtés de police locale : le premier a trait aux réceleurs d'effets et de vivres provenant de marins ou de gravières ; le 2^{me} est relatif à la police de la cale du gouvernement, dont le pilote du Roi avait la charge faisant fonctions de capitaine de Port. A cet effet, il a dans ses attributions de permettre et de défendre l'accostage à cette cale, dont on voit encore quelques vestiges à l'est de la cale actuelle du gouvernement. Comme un simple gardien de quai de nos jours, il était chargé de faire débarrasser la cale avant le couche du soleil : la lumière électrique n'étant pas en perspective d'invention. Le troisième arrêté de ce gouverneur comporte la mise en vigueur du système métrique des poids et des mesures, à l'exception de la barrique de sel qui est tolérée comme mesure avec la capacité légale de 223 litres 1/2.

à suivre

FOURNEAU ÉCONOMIQUE

A la suite d'une campagne de pêche aussi désastreuse et devant occasionner tant de misère dans le pays, nous sommes heureux de constater que la Municipalité ait pris l'initiative fort louable de prendre à sa charge la réouverture du fourneau économique, faisant appel pour y subvenir à la charité publique.

On ne saurait dans les circonstances actuelles faire œuvre plus charitable et plus humanitaire. Souhaitons que cette tentative soit couronnée de succès, et que le fourneau économique, par une organisation nouvelle, apporte quelques soulagements à ceux qui en ont véritablement besoin.

Créé par le gouverneur Feillet, il avait été jusqu'ici administré par les soins et les deniers dits de l'administration. Il rentre enfin dans l'ordre des choses en faisant partie, comme annexe presque obligatoire, du bureau de bienfaisance.

A ce sujet, nous nous demandons à quoi bon tout cet appareil législatif pour en transférer la direction au Bureau de Bienfaisance ? Quand l'administration en assurait le fonctionnement avec son personnel, il était encore admissible qu'elle fasse sonner bien haut ce qu'elle faisait de charité avec

notre argent. Mais aujourd'hui que le bureau de bienfaisance assume la responsabilité de direction à ses risques et périls, pourquoi le gouverneur vient-il s'immiscer dans son organisation et désigner deux membres spécialement chargés de son fonctionnement ?

Dans l'espèce, la commission administrative du bureau de bienfaisance, nommée moitié par le conseil municipal et moitié par le gouverneur devait avoir la confiance de ce haut fonctionnaire. A elle seule appartient d'assurer la bonne organisation du fourneau économique et de s'adjoindre pour y parvenir qui bon lui semble. L'intervention légale du gouverneur devait se borner à mettre le matériel et le local du fourneau économique à la disposition du bureau de bienfaisance.

N.B.—La réouverture du fourneau économique a eu lieu le 1^{er} décembre sous la surveillance de semaine d'un des administrateurs du Bureau de bienfaisance.

NOUVEAU GOUVERNEUR

Notre journal officiel de samedi dernier annonce la nomination de M. Cousturier comme gouverneur de Saint-Pierre en remplacement du sieur Jullien : grand bien lui fasse !

M. Cousturier est dans l'administration coloniale depuis 1839 et il est âgé de 56 ans. C'est la première fois que ce fonctionnaire quitte les pays chauds pour être mis à la tête de la seule colonie froide que possède la France.

Faisant exception par la température de notre climat aux autres possessions de notre empire colonial, nous devrions par compensation avoir toute la sollicitude des pouvoirs publics, afin de balancer ce que la nature a été ingrate envers nous dans la répartition de ses dons, surtout de son beau soleil qui réchauffe le corps et égaie le cœur, où se répercutent toutes les sensations heureuses ou malheureuses.

Spérons que M. Cousturier, qui a fait toute sa carrière administrative sous ces heureux climats, nous apportera une chaleur sympathique se traduisant à l'égard de ses administrés par des actes et des relations qui vivifient autant une population que les plus beaux rayons de soleil.

L'HIVER

Hier vendredi, deux décembre, première journée d'hiver avec tombée de neige et de poudrin comme dans les mois de janvier et de février.

Si cela devait continuer, on pourrait dire que nous sommes à l'entrée d'un hiver rigoureux, quoique le froid ne soit pas excessif.

Depuis une dizaine de jours, nous subissons des pluies presque continues, il était à supposer qu'un premier refroidissement de l'atmosphère cette pluie se changerait en neige.

Nous y sommes arrivés! Avec la neige renait le plaisir des enfants de faire des glissades et de jeter des pelotes de neige, à la condition de bien se garer des agents de police et des gendarmes qui sont impitoyables contre cette contravention à la circulation sur la voie publique.

LIQUE ANTI-ALCOOLIQUE

Les membres de la Ligue anti-alcoolique sont informés que le local du cercle de tempérance est transféré à l'Hôtel Joinville (entrée par la rue Saint-Louis). Les réunions populaires des samedis de quinzaine se tiendront désormais dans la grande salle des fêtes. Par exception, la réunion qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 8 heures 1/2 du soir, se fera dans la salle de dessin de l'École communale des garçons.

Le Président de la Ligue rappelle au public que l'entrée de ces réunions est exclusivement réservée aux membres de la Ligue ou aux personnes invitées par le comité et que cette règle sera rigoureusement observée à l'avenir.

Le tirage de la tombola organisée par les soins du comité de la ligue anti-alcoolique, aura lieu à la soirée du 29 Décembre, dans son nouveau local, Hotel Joinville, ayant une entrée sur la rue Saint-Louis et sur la rue Bisson.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Monsieur Emile Houduce agissant tant en privé nom que comme administrateur-délégué de la Société des Sécheries de morues de Port de Bouc, société anonyme au capital de 1,200,000 francs, ayant son siège social à Marseille, a l'honneur d'informier les intéressés que, seuls actuellement, M M. Edouard Lacroix et Joseph Bidel ont la procuration et la signature de la société des Sécheries de Port-de-Bouc et de Monsieur E. Houduce personnellement.

Saint-Pierre, le 1^{er} décembre 1904

L'administrateur-délégué,

E. HOUDUCE

BALS PUBLICS

Tous les Jeudis et Dimanches bal chez madame Gournay (dite Madame de Beauregard) dans sa nouvelle maison près du Rink.

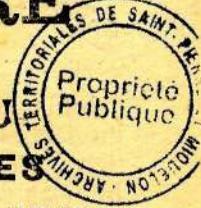
Les entrées sont gratuites à la condition de consommer dans l'établissement: moyen pratique de se dispenser de payer le droit des pauvres.

A VENDRE

UN TRAINEAU
A DEUX PLACES

UN HARNAIS DE LUXE NEUF

S'adresser à M. G. DAGORT



AVIS

M. Georges FRECKER

Agent de plusieurs compagnies d'assurances contre l'incendie, informe Messieurs les Armateurs qu'il est en mesure d'assurer aux meilleures conditions les goëlettes locales hivernant dans le Barachois.

A LOUER

A GRANVILLE

JOLI APPARTEMENT GARNI

Quatre chambres à coucher,
Salle à manger—Cuisine
(Eau, gaz et water-closet)

SUPERBE VUE

Sur l'entrée du port et sur la plage.

Prix modéré

S'adresser à M. G. JAQUET

L'IMPRIMERIE DU REVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.